



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme IDIART Claudine

Date convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage : 29 mars 2024

DECISION N° 5 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RECONVERSION DE LA MAISON ARROSATEGIA ET LA CREATION D'ESPACES PUBLICS

(Nomenclature : 1.1)

Monsieur Ramuntxo JORAJURIA, intéressé à l'affaire, quitte la salle.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de reconversion de la maison Arrosategia pour y reloger la mairie et l'agence postale communale, et la création d'espaces publics en lien avec les écoles.

Il expose qu'il a organisé une consultation en procédure adaptée restreinte afin de choisir le maître d'œuvre qui sera chargé du suivi de ce dossier.

Il précise que cette consultation s'est déroulée en deux temps. Tout d'abord, un appel à candidature a été lancé. Ainsi, seize candidats ont déposé leur dossier en décembre 2023. L'analyse des candidatures réalisée avec l'aide des services du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) 64 et de la mission ingénierie aux communes de la CAPB, a permis de retenir quatre candidats.

Ces quatre candidats ont pu visiter les lieux du projet et transmettre leur offre en février 2024. De plus, une audition de ces quatre candidats a eu lieu le 14 mars 2024. Ainsi, chaque candidat a pu présenter son équipe et sa méthode pour mener à bien la mission.

L'ensemble de ces étapes a permis de réaliser une analyse des offres.

Après avoir informé l'assemblée des offres reçues et du dossier d'analyse, M. le Maire propose d'attribuer le marché à :

- au cabinet d'architecture SELARL Gauche Atelier mandataire du groupement constitué par le cabinet Gauche Atelier et les bureaux d'études Climelec fluides, Luro structure, Karrika VRD et Pays Paysage pour un montant de 119 836.84 € H.T.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

Oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée,

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec le cabinet d'architecture SELARL Gauche Atelier pour un montant de 119 836.84 € H.T.

- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer toute pièce qui y serait relative, en ce compris les modifications des marchés publics dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 04 avril 2024

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 19/04/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 19/04/2024